



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

PAGE NO : 1

DATE : 11 décembre 2024

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Laurent Overney

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusés : MM. David Marti et Valon Miftari

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Susanne Zeller Bersier, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Laurent Overney
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 18 septembre 2024
3. Budgets 2025

Pour tous les points suivants :

- *présentation*
- *rapport de la Commission financière*
- *approbation*

3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour une étude complémentaire de la traversée du village de Vesin inclus l'arrêt de bus
- 3.1.2. Demande d'un crédit d'étude pour la place de la gare
- 3.1.3. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du château
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour l'achat et installation des containers pour les écoles

3.2. Budget du compte de résultat

4. Présentation et approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
5. Informations de la commission climat-énergie
6. Informations communales
7. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT LAURENT OVERNEY

DATE : 11 décembre 2024

M. le Président Laurent Overney salue les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les citoyennes et citoyens intéressés et présents ce soir et les représentants des médias. C'est avec plaisir qu'il souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette 51^{ème} séance du Conseil Général.

Le menu de cette soirée sera surtout dédié aux traditionnels budgets, pour les investissements tout d'abord, puis pour le compte de résultat. Nous aurons ensuite la tâche d'approuver le règlement sur la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires qui avait été renvoyé lors de la séance du 18 septembre dernier.

Nous prendrons ensuite connaissance d'une information de la commission Climat-énergie et terminerons par les traditionnelles informations communales et les divers.

Pour cette séance, il tient à excuser MM. David Marti et Valon Miftari; nous siégerons par conséquent à 28, la majorité est fixée à 15.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Jean-Sébastien Rey, Manuel Pires, Pierre-André Grandgirard et Vincent Grandgirard.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail du 26 novembre 2024, par avis dans la FO no 48 du 19 novembre 2024 et par affichage aux piliers publics communaux.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général. Rappel également au sujet de la prise de parole avec l'utilisation de la formule simplifiée : M. le Président, chères toutes et tous.

Il passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 18 SEPTEMBRE 2024

Ce dernier a été transmis avec la convocation donc chacune et chacun a pu l'étudier assidûment ; il ne sera donc pas lu ce soir. M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarques, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. M. le Président Laurent Overney remercie la secrétaire pour son élaboration.

3. BUDGETS 2025

3.1. Budget d'investissements

M. le Président Laurent Overney nous informe que comme annoncé dans la convocation, nous allons procéder point par point pour les quatre objets du budget d'investissements, avec pour chaque point présentation, intervention des groupes et approbation.

Par contre, la commission financière nous communiquera sa prise de position en un seul préavis pour tout sur le budget d'investissement dans sa globalité, ceci afin d'alléger la prise de parole.

Il donne la parole à M. le conseiller communal Alexandre Gardon pour l'entrée en matière sur ce budget.

DATE : 11 décembre 2024

M. Alexandre Glardon débute sa présentation des budgets 2025 par le budget du compte des investissements. Formellement, toutes les bases légales sont définies dans la loi sur les finances communales dans ses articles 7 à 11.

Concernant plus particulièrement les aspects liés aux différents crédits, il s'agit des articles 24 et suivants. Les crédits d'engagement revêtent différentes formes selon leur affectation. Pour les plus courants : un crédit d'étude est un crédit destiné à estimer les coûts d'un projet futur, nous en avons 3 ce soir au programme. Un crédit d'ouvrage est lui destiné à la réalisation d'un projet individuel.

Le règlement des finances communales définit les seuils d'engagement. Pour notre commune, la limite d'activation pour inscrire une dépense au budget du compte des investissements se monte à Fr. 30'000.-. Les investissements inférieurs à ce montant sont portés au budget du compte de résultats.

Il se permet ces brefs rappels pour bien saisir les différents moyens à disposition d'une commune pour assurer ses investissements futurs.

Le budget 2025 prévoit un montant total d'investissements de Fr. 3'345'400.- en légère diminution de Fr. 331'200.-. Le solde de Fr. 3'055'400.- représente des reports de crédits précédemment votés dont les projets sont en cours ou en attente de réalisation. Les seuls investissements pour 2025 se montent à Fr. 290'000.-. Dans un second temps, ses collègues reviendront en détail sur chaque demande de crédit proposé aux art. 3.1.1 à 3.1.4 de l'ordre du jour.

Nous pouvons qualifier ce budget d'investissements 2025 de transitoire puisqu'il s'agit essentiellement de crédits d'études visant à la concrétisation de projets futurs et d'un seul crédit d'investissement demandant d'acquérir les containers accueillant déjà 2 salles de classes primaires.

Les crédits d'études présentés ce soir sont pour certains des compléments à notre réflexion globale pour repenser la mobilité entre nos 2 villages.

Le crédit d'investissement demandé pour l'achat des containers étant une dépense logique remplaçant des frais de location très onéreux dans le compte de résultat.

Ces différents investissements seront financés par nos liquidités propres ou par l'intermédiaire d'emprunts. Les charges d'intérêts étant comptabilisées dans le budget du compte de résultat.

Il précise encore que de nombreux investissements n'apparaissent pas dans la planification financière d'investissements présentée lors du conseil général car jugés non prioritaires pour le moment. Ces demandes d'investissements qui viennent de tous bords ne sont toutefois pas oubliées et sont consignées dans une feuille de route.

Pour mémoire, vous trouvez sous vos yeux quelques chiffres-clés état au 31.12.2023. A noter que notre fortune a augmenté de Fr. 1'037'061.- fruit notamment de nos bons résultats réalisés sur les précédents exercices. Cet aspect est positif à l'aube des investissements que notre commune devra consentir durant ces prochaines années notamment ceux liés à l'aménagement de la parcelle 170 et à la réfection de l'hôtel de l'Ange.

M. le Président remercie M. Glardon et passe au point suivant

3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour une étude complémentaire de la traversée du village de Vesin inclus l'arrêt de bus

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Guido Flammer.

M. Guido Flammer nous informe que comme mentionné dans le message, il s'agit de la traversée de Vesin et la mise en conformité de l'arrêt de bus situé dans la région de l'école. Cet arrêt de bus doit être étudié ainsi que l'avis des citoyens qui habitent le long de cette route concernant le bruit. Tout cela fera partie de cette demande de crédit.

DATE : 11 décembre 2024

M. le Président Laurent Overney remercie M. Flammer et donne la parole à la commission financière, Mme Vanessa Currat, pour le rapport de cette dernière sur le budget d'investissements.

Mme Vanessa Currat nous précise qu'afin d'alléger la prise de parole durant la séance du Conseil Général, la commission financière donne un seul préavis portant sur le budget d'investissements 2025 dans sa globalité.

Pour rappel, la commission financière a pour mission d'examiner le budget sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2025, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 3'345'400.-.

Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés les années précédentes, pour des investissements non réalisés ou terminés ainsi que des nouveaux postes pour un investissement de Fr. 290'000.-, soit 8.66 % du total des investissements.

Les estimations des nouveaux investissements ont été faites de manière prudente et calculées en tenant compte d'offres concrètes.

Les messages du Conseil Communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications précises quant aux nouveaux investissements prévus :

1. Crédit pour une étude complémentaire de la traversée du village de Vesin ainsi que le déplacement de l'arrêt de bus : Fr. 30'000.-
2. Crédit d'étude pour la place de la gare : Fr. 30'000.-
3. Crédit d'étude pour la rénovation du château : Fr. 150'000.-
4. Crédit pour l'achat et l'installation de containers pour l'école : Fr. 80'000.-

Sur la base de son analyse, la commission financière donne un préavis favorable pour tous les nouveaux investissements. Le financement proposé est d'une part assuré par les liquidités de la commune pour Fr. 140'000.- et d'autre part par un emprunt bancaire de Fr. 150'000.-. Les intérêts de 2% liés à cet emprunt sont reportés au budget du compte de résultat pour un total de Fr. 3'000.-.

En conclusion, sur la base de son analyse et des documents fournis, la commission financière peut déclarer que la capacité d'investissement de la commune correspond au budget proposé et que ce dernier est supportable par notre commune. La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget d'investissements 2025 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

M. le Président Laurent Overney remercie Mme Currat et donne la parole aux conseillers généraux ou groupes qui veulent s'exprimer.

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité Communale » remercie le Conseil Communal et l'administration pour la documentation fournie. Lors de leur séance de groupe du 4 décembre dernier, ils ont examiné avec attention les budgets 2025. Ils constatent que les nouveaux investissements prévus sont nécessaires et d'ailleurs que certains découlent de demandes du Conseil Général lui-même. Ils sont donc favorables à cette demande de crédit d'étude qui concerne Vesin, mais sont aussi favorables aux trois autres demandes de crédit qui seront soumises ce soir et ne va donc pas intervenir pour communiquer l'avis du

DATE : 11 décembre 2024

groupe pour les trois autres demandes.

M. Manuel Pires nous informe que comme la commission financière, le groupe « Alliance de Gauche » ne prendra la parole également qu'une seule fois pour les 4 objets déjà mentionnés. Il remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour les documents fournis ainsi que les explications pour les crédits d'investissements. Le groupe « Alliance de Gauche » a pu analyser en détail les différents budgets d'investissements et en a retiré les conclusions suivantes : les différents investissements qui sont soumis ce soir pour l'année 2025 sont nécessaires. En parallèle, ils rendent le Conseil Communal attentif au fait que le maintien d'une vision globale nous permettra de maintenir des finances saines. Pour ces raisons, le groupe « Alliance de Gauche » accepte les 4 points présentés ce soir au budget d'investissements 2025 à l'unanimité des personnes présentes lors de sa séance de préparation.

M. Noam Berchier nous informe que le groupe « Equilibre » soutient à l'unanimité des membres présents à leur séance de préparation les quatre budgets d'investissements proposés ce soir, les trois crédits d'études envisagés sont des thématiques importantes pour leur groupe et ils jugent opportun de les analyser et planifier. L'achat des containers pour les écoles est une occasion à saisir du point de vue économique et limitera les coûts engendrés par le retard pris dans le développement du projet d'école primaire.

M. le Président Laurent Overney remercie tous les groupes et demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, il demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit d'étude de Fr. 30'000.-- pour une étude complémentaire de la traversée du village de Vesin inclus l'arrêt de bus de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.2. Demande d'un crédit d'étude pour la place de la gare

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe que, comme mentionné dans le message, les CFF vont instaurer une place comme il se doit. La commune est intervenue et nous avons eu une séance ensemble. Les CFF sont d'accord que la commune prenne le lead pour lancer l'étude pour laquelle ils vont aussi participer. Leur participation sera discutée lors de la première séance. Le budget demandé tient compte d'une participation des CFF. La commune devra également participer aux coûts car nous avons aussi un arrêt de bus qui n'est pas conforme du tout. Nous allons essayer de faire le mieux possible sur cette place de la gare.

M. le Président Laurent Overney le remercie et relève que trois groupes sur quatre se sont exprimés sur la totalité du budget. Il demande toutefois s'il y a des interventions sur ce sujet ? Ceci n'étant pas le cas, il demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit d'étude de Fr. 30'000.- pour la place de la gare, financé par les liquidités communales, de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

DATE : 11 décembre 2024

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.3. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du château

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit d'étude est demandé au Conseil Général pour l'étude du projet de rénovation des salles de classes du Château en salle AES, salle pour les classes enfantines, salle pour les castors et salles spéciales.

Ce crédit va permettre au Conseil Communal de se faire accompagner par des bureaux d'ingénieurs et d'architectes dans nos projets visant à améliorer les infrastructures afin de les adapter à ces nouvelles salles de classes.

Ces bureaux pourront également nous conseiller sur la faisabilité et sur le plan financier de ce projet et pour ce faire nous allons leur demander des offres concernant leurs prestations.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a des questions de la part des conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard, pour le groupe « Unis pour Cugy », relève que le montant de Fr. 150'000.- qui est demandé ce soir pour l'étude du projet de rénovation des salles de classes du Château leur semble élevé.

En effet, comme on a pu le constater dans le cadre du projet d'école primaire, les prestations des bureaux d'ingénieurs impliqués dans un tel projet s'élèvent à des montants compris entre quelques milliers de francs et Fr. 20'000.- maximum, auxquels il faudrait encore ajouter les honoraires d'un bureau d'architecte. A première vue, et compte tenu que ce projet de rénovation est bien plus modeste que celui de la construction de l'école primaire, on ne devrait pas dépasser les Fr. 60'000.- / Fr. 70'000.- pour l'ensemble des études à réaliser à ce stade. Le groupe « Unis pour Cugy » souhaite savoir comment a été estimé le montant de Fr. 150'000.- demandé et s'il se base sur des devis approximatifs.

Le groupe « Unis pour Cugy » est d'avis qu'on devrait affiner les estimations pour pouvoir voter un crédit d'étude plus réaliste et correspondant mieux aux coûts.

M. Jean-Denis Borgognon répond que lors de l'étude de faisabilité de la parcelle 170, un montant de Fr. 1'500'000.- avait été avancé par le bureau Atelier Berchier SA pour la transformation des salles actuelles du Château en salle AES, salles enfantines, salle pour les Castors, salles ACM et ACT. De plus, une petite cuisine avait fait l'objet de discussions. Ce montant était une estimation sans études approfondies. Sur cette base, le Conseil Communal demande ce soir un crédit d'étude qui correspond au 10% du budget estimatif. Ce crédit va nous permettre, comme dit auparavant, de se faire accompagner par des bureaux d'architectes, d'ingénieurs pour définir la faisabilité et le coût financier de ce projet. Ensuite, nous reviendrons vers vous pour vous présenter un crédit d'investissement.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres questions ou remarques de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, il demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 150'000.-, financé par un emprunt bancaire au taux de 2 %, pour la rénovation du château de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés à la majorité.

3.1.4. Demande d'un crédit pour l'achat et installation des containers pour l'école

DATE : 11 décembre 2024

M. le Président Laurent Overney donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'un crédit est demandé au Conseil Général pour l'achat des containers situés derrière la salle de sport qui abritent actuellement 2 salles de classes. La commune a l'opportunité d'acheter dix containers pour les salles de classes et deux containers pour le vestiaire et les toilettes pour un montant de Fr. 80'000.-.

Cela comprend également le châssis, cela veut dire dînes métalliques qui soutiennent les containers, les cales diverses ainsi que le chauffage.

Le prix de location actuel est de Fr. 40'000.- pour 6 mois. L'investissement sera vite rentabilisé sachant que nous pourrons utiliser ces salles en attendant la fin de la rénovation des salles du château.

M. le Président Laurent Overney le remercie et demande s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

M. Jacques Monnard relève que le groupe « Unis pour Cugy » juge de façon très favorable cette proposition d'acquisition de ces containers. Ils en sont convaincus puisque, tout d'abord, l'appréciation qu'ils ont entendue des premiers concernés, soient les "locataires" eux-mêmes, est tout à fait réjouissante et ensuite que cet achat nous coûtera peu ou prou l'équivalent d'une seule année de location.

C'est dire combien c'est ici la bonne réponse pour – à la louche – les 5 prochaines années au moins ; durée de transition juste envisagée à l'aune de cette fin 2024, d'où l'on conviendra que la perspective qui s'y dessine est davantage en traits & points tillés qu'avec un profil bien tracé.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres questions ou remarques de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, il demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 80'000.-, financé par les liquidités communales pour l'achat et installation des containers pour l'école de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2. Budget du compte de résultat

M. le Président Laurent Overney nous informe que le message du Conseil Communal nous a apporté quantité d'informations et d'explications sur les nombreux points de ce budget 2025. Chaque membre du Conseil Général a pu prendre connaissance. Il donne la parole à notre grand argentier, M. le conseiller communal Alexandre Gardon, pour la présentation en détail de ce budget.

M. Alex Glardon relève que pour le côté légal, l'art. 7 LFCo définit qu'un budget sert à la gestion à court terme des finances et des prestations d'une commune.

Dans le message qui a été distribué avec l'ordre du jour, le Conseil Communal souhaite toujours vous apporter un maximum d'informations quant aux principales dépenses demandées pour le prochain exercice. Cette manière de faire nous permet non seulement d'être complètement transparent mais me permet également de ne pas revenir ce soir sur tous les postes présentant un écart important par rapport au budget précédent, respectivement aux derniers comptes.

Pour revenir à l'aspect légal du sujet, l'art. 20 de la Loi sur les finances communales requière que :

DATE : 11 décembre 2024

1. Le budget du compte de résultat doit être équilibré.
2. Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.
3. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Pour la 1^{ère} exigence : celle-ci n'est pas respectée puisque le budget présenté est déficitaire. Notre situation financière nous permet toutefois d'absorber le découvert avec notre capital propre. Nous respectons donc la loi.

Quant au 2^{ème} critère lié à la fixation du taux d'impôt, nous estimons que notre taux actuel fixé à 85% du coefficient cantonal est suffisant et qu'il n'est donc pas question de l'augmenter. Après l'effort conséquent qui a été consenti sur l'exercice 2023, nous préconisons le statu-quo, ceci encore une fois, en prévision des investissements importants que nous devons engager à futur.

Le principe budgétaire, si l'équilibre n'est pas respecté, veut qu'en cas d'excédent de charges, le résultat diminue le capital si la commune détient une fortune ou alors, augmente le découvert si la commune est déjà dans le rouge. A noter que ce découvert au bilan doit être amorti sur un maximum de 5 ans. Dans cette situation, il n'y a plus de marge de manœuvre sur la fixation du taux d'impôts, ce dernier devant être légalement adapté pour revenir dans les chiffres noirs.

Nous ne sommes pas dans cette situation et clairement, le Conseil Communal désire maintenir le taux d'imposition actuel et ceci tant qu'il en est possible. Avant d'envisager une éventuelle adaptation du taux, nous rechercherons toutes les pistes visant à limiter nos dépenses. Il n'y a aucun miracle, c'est toujours en maîtrisant nos charges que nous pouvons contenir les augmentations budgétaires.

Dans son message de l'an dernier, il nous parlait des forces et compétences sur lesquelles une administration communale doit pouvoir compter pour répondre aux tâches toujours plus complexes ainsi qu'aux attentes des citoyens. Dans cet esprit, nous avons pu mettre en place notre service technique qui nous donne aujourd'hui entière satisfaction.

En parallèle, nous réfléchissons toujours à soulager notre administration en la rendant également plus « numérique ». En effet, nombre de tâches énergivores peuvent aujourd'hui être simplifiées. Notre prochaine participation au projet Gestinergie va d'ailleurs dans ce sens, au même titre que les relevés automatiques des consommations d'eau en passant également par l'agenda « en ligne » de l'occupation de nos salles à louer. Ces petites améliorations nous permettent notamment de ne pas systématiquement recourir à des augmentations d'EPT au sein de l'administration.

Concernant les points clés de notre budget du compte de résultat 2025, comme de coutume, l'élaboration de ce budget a nécessité plusieurs lectures au sein du Conseil Communal avant son adoption définitive. Il tient à préciser l'excellent état d'esprit dans lequel nous travaillons au sein de notre Conseil Communal. Chacun, chacune, conscient de ses responsabilités, travaille durement afin de trouver toutes les pistes d'économie dans son dicastère respectif. En effet, aucune économie n'est anecdotique. Ainsi, chaque dépense sur laquelle nous avons une influence est attentivement étudiée et nous devons cette rigueur vis-à-vis de nos contribuables. En ce sens, il remercie sincèrement tous ses collègues pour leur précieuse collaboration dans l'établissement de ce budget.

Le total des charges budgétisées pour 2025 se monte à Fr. 8'168'799.35, soit une augmentation de Fr. 487'588.- en comparaison avec le budget 2024. Le résultat final laisse apparaître un déficit de Fr. 475'527.-, soit en légère diminution de Fr. 34'060.- par rapport au budget 2024.

La répartition des charges entre celles, non liées, soit propres à notre commune et les charges liées aux tâches cantonales et régionales est heureusement en légère baisse. Il

DATE : 11 décembre 2024

craint toutefois qu'il ne s'agisse que d'un bref répit, la tendance allant certainement s'inverser à futur et probablement dépasser les 50% du total des charges.

Enfin, les taux de couvertures des taxes causales respectent les exigences légales pour les domaines auto-financés à l'exception de la gestion des déchets, ceci pour des raisons très temporaires en lien avec notre investissement initial dans le projet Gestinergie.

Il nous présente le détail des principales différences entre les budgets 2024 et 2025.

La répartition entre les charges liées et non liées diminue légèrement à 46.98% contre 48.20% au budget 2024.

Cette légère baisse s'explique par plusieurs raisons :

- Les charges liées au CO et à l'ADIS sont en légère baisse, ce qui est plutôt réjouissant.
- Nos charges communales augmentent en raison de l'adaptation de notre dotation en personnel, investissement indispensable, et également par une augmentation de nos charges d'intérêts et d'amortissements. Cela est bien logique puisque notre patrimoine communal a augmenté ces dernières années. Le pourcentage d'augmentation demeurant tout de même assez faible, soit de 5.94% à 6.46%.

Néanmoins en chiffres absolus, les charges liées augmentent toutefois de Fr. 136'540.- en particulier dues à l'augmentation des dépenses dans le domaine de la santé et du social. S'il y a bien un domaine dans lequel nous savons que les charges vont augmenter graduellement ces prochaines années, c'est bien ce domaine. Les raisons en sont évidentes, le vieillissement de la population et les charges qui en découlent.

Nous pouvons ainsi en déduire que notre budget est équilibré entre les charges sur lesquelles nous n'avons que peu de prise (les charges liées) et celles induites par notre fonctionnement propre.

Avant de conclure, il nous informe de la méthode choisie pour déterminer l'estimation de nos recettes fiscales. Chaque année, nous nous posons les mêmes questions afin d'être, autant que faire se peut, au plus près de la réalité. Pour ce faire, nous disposons des statistiques cantonales mises à disposition par le service des communes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer... ou pas.

D'un côté, nous pouvons nous fier sur différentes tendances ainsi que sur l'historique pour estimer les recettes régulières liées aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Pour les impôts sur les personnes morales, cette part représente entre 3% et 5% de notre masse fiscale globale. D'un autre côté, les impôts exceptionnels (gains immobiliers, mutations, prestations en capital) sont, quant à eux très difficiles à estimer.

Ceci étant, nous avons donc choisi de nous baser non pas sur l'augmentation pressentie par le canton mais sur la moyenne des recettes effectivement réalisées ces 5 dernières années communiquées par le canton, multipliée par l'augmentation moyenne des contribuables dans notre commune. Cette méthode se base sur des données concrètes et réalistes et non pas sur des prédictions.

Pour terminer il reste volontiers à l'écoute des différentes questions. Il en profite pour remercier Mme Sylvia Bersier, notre chère et fidèle boursière communale pour sa très précieuse collaboration dans l'élaboration de ce budget ainsi que ses collègues du Conseil Communal pour leur grand soutien.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Glardon pour ces explications claires et complètes. Avant de permettre aux groupes et au Conseil Général de s'exprimer, il donne la parole à Mme Vanessa Currat pour le rapport de la commission financière sur ce budget du compte de résultat.

Mme Vanessa Currat rappelle, en préambule, la mission de la commission financière concernant le budget du compte de résultat :

DATE : 11 décembre 2024

Selon l'article 71, alinéa 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

Conformément au mandat que nous a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget du compte de résultat pour l'année 2025 les 6 et 11 novembre dernier.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et des produits.

La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes.

Suite à notre analyse du budget du compte de résultat, il ressort notamment :

- Une légère diminution des charges liées représentant tout de même 46.98% du budget total de notre commune.
- Un excédent de charge à hauteur de Fr. 475'527.55 provenant en grande partie des charges dans le domaine du social, de la santé et de l'éducation. Ce déficit représente 5.82% des charges du budget 2024 et 5.78% de la fortune au 31.12.2024.

Après déduction des charges liées, intérêts et amortissements, il reste uniquement 46.56% du budget à disposition pour toutes les charges communales y compris la masse salariale. La commission financière salue la gestion très stricte des dépenses prévues par le Conseil Communal afin de garantir un bon fonctionnement à notre commune avec une marge de manœuvre si faible.

Sur la base de son analyse, elle peut déclarer que ce budget du compte de résultat est cohérent et correct.

La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget du compte de résultat 2025 sans restriction, tel que présenté.

M. le Président remercie Mme Currat et donne la parole aux rapporteurs des groupes et aux conseillers généraux.

Mme Tatiana Veth nous informe que dans la continuité de son intervention précédente le groupe « Unité communale » remercie le Conseil Communal et l'administration pour les explications détaillées figurant dans le message. Dans sa séance de groupe du 4 décembre dernier, ils ont accepté à l'unanimité des personnes présentes le budget du compte de résultat de 2025.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Alliance de Gauche », réuni en date du 4 décembre dernier, a examiné attentivement le budget du compte de résultat 2025.

Il remercie le Conseil Communal pour les informations et précisions reçues et il remercie Mme Sylvia Bersier pour son travail de qualité. Il constate que, malgré une diminution des charges liées par rapport au budget 2024, elles représentent encore presque la moitié du budget communal. Il salue la rigueur avec laquelle le Conseil Communal a géré l'élaboration de ce budget. Le groupe « Alliance de Gauche » approuve celui-ci tel que présenté ce soir.

M. Pierre-André Grandgirard rapporte au nom du groupe « Equilibre ». Le développement de notre commune se poursuit avec le passage du cap symbolique de 2000 habitants au printemps 2024. Le défi de maîtriser la situation financière n'est malheureusement pas inversement proportionnel à cette évolution. Le Conseil Communal a certainement dû transpirer pour proposer le budget du compte de résultat 2025 qui nous est soumis. Son groupe salue l'important travail de notre exécutif et de notre administratrice pour maîtriser les charges qui peuvent l'être, compte tenu que 47% des charges du budget sont des charges

DATE : 11 décembre 2024

liées, donc incompressibles. Avec un budget de Fr. 8'170'000.- et un excédent de charges de Fr. 475'000.-, ce budget a certainement nécessité de nombreuses coupes dans des charges affectant tous les dicastères.

Les charges liées en particulier dans les domaines santé-social et formation vont encore prendre l'ascenseur ces prochaines années et nécessiteront une vigilance accrue de la part de nos représentants aux assemblées des délégués des associations régionales pour ne pas laisser s'envoler les charges qui seront imputées aux communes.

Du côté des impôts communaux ordinaires, espérons que l'estimation plus optimiste basée sur la statistique fiscale communiquée par le Service cantonal des contributions ne nous joue pas un mauvais tour. Pour les impôts communaux spéciaux que sont les impôts sur les gains immobiliers, les impôts sur les mutations, successions et donations, ils font l'objet d'une évaluation plutôt pessimiste et ils pourraient, nous l'espérons, nous réserver de bonnes surprises.

Les projets communaux ambitieux que sont les investissements liés aux crédits d'étude acceptés ce soir, aux investissements liés à la remise en exploitation de l'Hôtel de l'Ange ainsi qu'au projet d'aménagement de la parcelle 170 et de la future école primaire sont des défis passionnants pour nos autorités. Ces projets auront certes un impact sur les finances communales mais ont tous le même dénominateur commun, une qualité de vie enviée dans notre commune. Dans ce contexte, il est, pourquoi pas, permis de rêver à l'arrivée de riches contribuables !

Fort de ces considérations, le groupe « Equilibre » remercie le Conseil Communal et toute l'équipe de l'administration communale pour la présentation de ce budget du compte de résultat 2025 et approuvera à l'unanimité des personnes présentes le budget qui nous est soumis.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné attentivement le budget du compte de résultat pour l'année 2025 et souhaite remercier très chaleureusement le Conseil Communal et la boursière pour la qualité des informations fournies. Ils ont aussi constaté que les charges continuent d'augmenter, notamment les charges cantonales ou régionales, relatives au social, à la santé et à l'éducation, ainsi que les charges de la commune.

Bien que nous espérons aussi quelques revenus supérieurs, et notamment pour les droits de mutation, il sera difficile d'atteindre l'équilibre en 2025. Ils saluent cependant la décision du Conseil Communal de ne pas augmenter les impôts déjà élevés à Cugy. Une hausse supplémentaire des impôts, notamment sur les personnes physiques, ne serait pas supportable à leur avis.

Nous devons impérativement trouver des sources de revenus alternatives aux impôts, tout en étant très attentifs aux charges générées directement par la commune ainsi que celles des associations régionales de communes.

En conséquence, le groupe « Unis pour Cugy » réitère sa proposition de lancer une étude relative à la stratégie financière de notre commune. Cette étude aurait pour but d'examiner comment exploiter et valoriser notre patrimoine financier, ainsi qu'explorer d'autres sources de revenus. Il devient à leur sens urgent de prévoir cela car les charges indépendamment de notre volonté continuent d'augmenter.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, il demande à celles et ceux qui acceptent le budget du compte de résultat 2025 tel que présenté de le faire en levant la main.

Vote :

DATE : 11 décembre 2024

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

M. le Président remercie le Conseil Général pour l'acceptation de tous ces différents budgets et de la confiance accordée à notre Conseil Communal. Il remercie également l'administration pour l'établissement de tous ces dossiers auxquels nous avons eu accès ce soir.

4. PRESENTATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX COÛTS DES CONTRÔLES ET SOINS DENTAIRES SCOLAIRES

M. le Président Laurent Overney donne la parole au responsable du dossier, M. le conseiller communal Simon Torche.

M. Simon Torche nous informe que suite à la dernière séance du Conseil Général, le Conseil Communal a modifié le règlement proposé en tenant compte des remarques qui concernaient surtout le calcul du revenu déterminant et propose de l'accepter comme tel.

Avant de donner la parole aux groupes, M. le Président invite la commission financière à nous transmettre son rapport par la voix de Mme la conseillère générale Vanessa Currat.

Mme Vanessa Currat nous informe que la commission financière a examiné avec attention le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires. Après lecture des modifications apportées au règlement et analyse du barème de réduction, la commission financière donne un préavis favorable et recommande au Conseil Général d'approuver ce règlement tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration.

M. le Président Laurent Overney la remercie et donne la parole aux différents groupes.

Mme Melinda Navarro pour le groupe « Alliance de Gauche » : le Conseil Communal nous présente aujourd'hui un nouveau règlement communal relatif à la participation communale aux contrôles et soins dentaires scolaires suite aux remarques et demandes qu'avait formulées le Conseil Général lors de la dernière séance. Le groupe « Alliance de Gauche » le remercie pour ces modifications et accepte ce règlement.

Mme Géraldine Cantin nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance des modifications du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires et propose de l'accepter.

M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, il remercie les intervenants et demande à celles et ceux qui acceptent le règlement sur la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires de le faire en levant la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement sur la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est accepté à l'unanimité.

5. INFORMATIONS DE LA COMMISSION CLIMAT-ÉNERGIE

DATE : 11 décembre 2024

M. le Président Laurent Overney nous informe qu'en date du 3 novembre 2024, la commission climat-énergie a fait parvenir au Bureau du Conseil Général une demande de prise de parole lors de cette séance de ce soir afin de nous transmettre des informations et un récapitulatif de ses activités. Le bureau a accepté cette demande et il donne la parole à M. le conseiller général Marc Sommer.

M. Marc Sommer profite de la tribune ce soir pour nous donner un deuxième bilan de la commission climat-énergie qui a été lancée au début de cette législature. Il nous présente quelques projets qui ont été menés par cette commission.

Projet Cité de l'énergie

Le projet Cité de l'Énergie est l'un des projets fondateurs de la commission, rassemblant ses membres autour d'un objectif commun pour renforcer la durabilité de la commune. Ce processus vise à obtenir un label reconnaissant les efforts entrepris en faveur du développement durable. Depuis le dernier plan communal des énergies de 2019, des progrès significatifs ont été réalisés et la commission poursuit ce travail en mettant à jour les indicateurs nécessaires pour suivre l'existant et définir une feuille de route vers plus de durabilité.

Pour cela, la CCE utilise la plateforme Enercoach afin de centraliser et d'analyser les données des bâtiments communaux. Ce travail de récupération des données est complexe, demande beaucoup d'effort et pour cela il remercie l'administration pour sa collaboration, et soulève de nombreuses questions sur la gestion énergétique.

L'obtention du label reste un objectif mais l'essentiel réside dans l'amélioration continue de nos pratiques. Alors que la commune était proche du seuil de labellisation, de nouvelles exigences sont apparues, rendant l'obtention plus exigeante encore. Pour relever ce défi, la commission bénéficie de l'appui du bureau Bio-Eco, qui l'accompagne dans cette démarche stratégique.

Télérelève des compteurs

La démarche Cité de l'énergie a conduit la commune à envisager la télérelève des compteurs pour mieux suivre les consommations. Avec plus de 40 compteurs d'électricité répartis sur le territoire, la collecte et l'analyse des données sont complexes. Le projet consiste à équiper d'abord les bâtiments communaux d'une solution simple pour suivre la consommation électrique avec une extension possible aux compteurs d'eau à l'avenir.

Les tests menés avec des capteurs sensibles connectés à une plateforme informatique ont montré des résultats prometteurs. Le déploiement dans les premiers bâtiments est en cours. Ce projet anticipe l'arrivée des compteurs intelligents (smart meters), avec un objectif de 80 % de déploiement d'ici 2027 et offre à la commune une opportunité de moderniser ses outils de gestion des consommations.

Photovoltaïque sur la salle de sport

La commune a lancé l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la salle de sport sur proposition de la commission climat-énergie et avec l'approbation d'un budget d'investissement. La commission a tenu le rôle en tant que bureau d'étude, rédigeant le cahier des charges, organisant les visites et analysant les 8 offres reçues. Le choix du Conseil Communal s'est porté sur un prestataire local, avec des travaux prévus pour 2025.

L'installation, d'une puissance de 100 kWc, produira environ 105'000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 30 ménages. À terme, la production pourra être valorisée via un RCP (regroupement de consommation propre) virtuel et les communautés électriques locales (CEL), prévues dès 2026, permettant de réinjecter l'énergie localement et de réduire les coûts d'acheminement pour les bâtiments communaux, comme la benne compactante et la borne de recharge attenante.

Vaisselle réutilisable

DATE : 11 décembre 2024

La commission a souhaité explorer des solutions pour rendre les manifestations communales plus respectueuses de l'environnement. Dans cette démarche, la question de la vaisselle utilisée lors des événements s'est imposée comme une piste concrète d'amélioration. L'objectif de ce projet est de réduire l'impact environnemental des manifestations communales en évaluant les options de vaisselle réutilisable disponible sur le marché. Une fiche explicative a été mise en ligne sur le site communal sous la page de la commission pour sensibiliser les organisateurs d'événements.

Opération "Coup de Balai"

La commission attache une grande importance à la sensibilisation de la population à la préservation de notre environnement. Dans cette optique, l'opération « Coup de Balai » a été mise en place en 2023 pour mobiliser les citoyens, jeunes et moins jeunes, autour d'une action concrète et visible. L'opération a été un franc succès. Nous avons aussi visité les classes de primaire avec un support de cours expliquant les différents types de déchets, les matières. Nous avons décidé d'organiser cet événement tous les deux ans.

La commission a également organisé deux conférences pour informer les citoyens sur les installations photovoltaïques et leurs avantages. La dernière conférence a eu lieu le 13 novembre dernier. Vous l'aurez probablement déjà remarqué, la commission publie également des articles dans notre journal communal *Le Lien*.

Les actions engagées par la commission climat-énergie illustrent la volonté de la commune de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques de manière proactive et concertée. Qu'il s'agisse de réduire les déchets, d'optimiser nos consommations énergétiques ou de produire de l'énergie localement, chaque projet s'inscrit dans une démarche de durabilité et d'amélioration continue.

Ces initiatives ne se limitent pas à des objectifs environnementaux. Elles apportent des bénéfices concrets pour la commune et ses habitants : maîtrise des coûts, réduction de la dépendance énergétique et amélioration de la qualité de vie locale. L'implication des citoyens, des écoles et des partenaires locaux renforce l'impact collectif de ces actions.

La transition énergétique n'est plus un objectif lointain, mais une réalité tangible que nous construisons pas à pas, projet après projet. Par l'engagement de ses membres, la commission climat-énergie contribue à poser des bases solides pour un avenir plus résilient, plus responsable et plus solidaire.

M. le Président Laurent Overney remercie M. Sommer et la commission climat-énergie pour ce rapport sur leurs activités fort variées et fort intéressantes. Il demande s'il y a des questions de la part du Conseil Général ? Ceci n'étant pas le cas on passe au point

6. INFORMATIONS COMMUNALES

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Guido Flammer répond aux demandes du Conseil Général. A Mme Vanessa Currat concernant l'arbre sur la place de jeux à Vesin. Ce dernier vient d'être planté.

Concernant la demande de M. Pires au sujet d'une installation acoustique et tactile aux feux pour les mal-voyants et aveugles. Ce cas est aussi réglé car les feux sont équipés d'office. C'est un bouton qui est sous le poussoir qui vibre mais il n'est pas acoustique pour ne pas gêner les voisins. Cependant l'acoustique pourrait se mettre si on le voulait.

M. Jean-Denis Borgognon répond à la question de M. Pires lors du dernier Conseil Général concernant la dégradation rapide du goudron de la place de fête.

A la question, quelles sont les hypothèses de la dégradation si rapide de ce goudron ? Ce type de revêtement phono-absorbant est efficace pour éviter les flaques d'eau et absorbe bien le bruit mais il n'est pas adapté aux manœuvres de tracteurs ou de chargeuses qui sont

DATE : 11 décembre 2024

utilisées pour le montage de diverses cantines. Ce bitume est aéré pour permettre l'infiltration de l'eau donc fragile. Ce revêtement a été posé dans le cadre de la construction du CO et la commune n'a pas été consultée quant à son choix.

A la question, est-ce que d'éventuelles réparations ou un remplacement du goudron endommagé sont envisagés ? Les dégâts sont superficiels et difficiles à réparer à cause de la fine couche de remplacement à appliquer. Le remplacement du goudron serait prématuré en sachant que la durée de vie du goudron est de 20 à 30 ans et engendrerait des coûts considérables.

A la question, est-ce que le CO est venu se plaindre vers nous ? Non personne ne nous a contactés.

M. Bernard Grandgirard nous donne différentes informations :

- Hôtel de l'Ange : lors de la séance du Conseil Général le 18 septembre dernier, un crédit d'investissement a été voté et accepté ayant pour but l'acquisition de cet hôtel-restaurant. La publication de cette décision a été faite le 27 septembre. Elle était soumise à recours, recours qui n'a pas été déposé et le délai courrait jusqu'au 27 octobre 2024.

Dans l'intervalle, il y a eu d'ailleurs de grosses attentes de la population quant à la prochaine réouverture de cet établissement, attente parfois qu'on dirait irréaliste compte tenu de la procédure et du travail qui nous attend.

L'activation du contrat de vente a été effectif au 1^{er} novembre 2024 et le transfert de propriété a été réalisé.

Nous avons immédiatement participé à un état des lieux, il y a eu la remise des clés avec les propriétaires, il y a eu également un entretien avec le locataire actuel. Ensuite le Conseil Communal s'est mis au travail par l'établissement d'un cahier des charges et les objectifs pour la rénovation et également mettre en place une planification.

Pour ce faire, nous avons mandaté une spécialiste en hôtellerie-restauration avec laquelle nous avons eu un premier rendez-vous le 12 novembre déjà. Avec son concours nous avons établi un cahier des charges pour définir le mandat d'architecte qui pouvait nous accompagner pour cette étude, cette préparation.

Nous avons demandé des offres et nous avons mandaté un architecte déjà en date du 2 décembre dernier. Une première séance avait déjà été réservée et fixée le 4 décembre, a suivi une vision locale le 5 décembre et une deuxième séance qui a eu lieu le 9 décembre avec la définition d'un programme, c'est-à-dire qu'est-ce qu'il fallait faire dans ces locaux et se fixer des objectifs. Donc, il y a eu un gros travail, déjà 8 séances en moins de 2 mois. Pour cela il remercie les membres du Conseil Communal et spécialement M. Jean-Denis Borgognon, responsable des bâtiments et M. Alex Glardon, responsable des finances.

L'objectif du Conseil Communal était vraiment comme il a été annoncé lors de l'acquisition de ce restaurant, c'est-à-dire pour pouvoir présenter une stratégie au Conseil Général au vu d'une réouverture et d'une exploitation pérenne de cet établissement. Donc il y aura des rénovations et des travaux qui sont nécessaires. L'objectif est de présenter un devis et une planification avec une priorisation des travaux. Cette présentation devrait avoir lieu lors du Conseil Général du 30 avril 2025 et éventuellement nous prévoyons une visite publique des lieux. Il pense que c'est intéressant de se rendre compte de quel est le volume de ce bâtiment, de son état des sous-sols jusqu'au galetas. Le Conseil Communal va voir pour organiser ceci avant la séance du Conseil Général du 30 avril 2025.

Actuellement, tous les frais sont encore maîtrisés et se font dans le cadre du crédit d'investissement qui a été validé pour l'achat de cet objet. Les mandataires vont aussi nous aider pour l'accompagnement de cette stratégie, notamment un ingénieur de chauffage, ventilation et sanitaire, pour en chiffrer les éventuels travaux, et un ingénieur en électricité. Tout cela pour respecter aussi toutes les normes liées à la rénovation. Nous avons également l'idée de consulter les services compétents concernés, à noter

DATE : 11 décembre 2024

que nous avons reçu un courriel avant même que nous soyons propriétaires du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Il nous avait déjà contacté au mois d'octobre avant même que nous soyons propriétaires pour nous dire que si nous voulons ouvrir cet établissement, nous devons les consulter et quelque part présenter ce qui est prévu dans cet établissement.

Nous pensons également aux services concernés notamment : Service des biens culturels, service de la mobilité pour ce qui est lié à l'accès et aux places de parcs, le SeCA qui s'occupera des barrières architecturales, donc des accès pour les personnes à mobilité réduite. Ce sont quand même des services qu'il est important de consulter avant d'engendrer ou d'entamer des travaux de rénovation. Nous avons également consulté les services touristiques pour faire une analyse des besoins dans la région et dans le canton, voire même pour obtenir certains soutiens et tout ça dans un souci de pérennité de cet établissement.

Une décision du Conseil Général pourrait intervenir au 30 avril ou au plus tard le 25 juin.

Le 30 avril pourrait faire l'objet d'une présentation et le 25 juin avoir une forme de décision.

Voilà la situation en l'état, après quelques semaines, quelques jours finalement de propriété de cet établissement. Il le répète, il y a des attentes de la population, on lui pose des questions fréquemment, en l'état comme on l'a vu on ne peut pas rouvrir, il y a des travaux nécessaires et on doit faire les choses correctement ; et la personne qui nous accompagne nous l'a clairement dit, si on essaie d'ouvrir le restaurant en l'état, ce qui n'est pas possible sans un minimum de travaux, et bien c'est une ouverture qui durera 6 mois et on se retrouvera dans la même situation qu'aujourd'hui. Donc on va vraiment, aujourd'hui, présenter une stratégie qui soit pérenne et viable pour cet établissement. La décision, bien entendu, appartiendra au Conseil Général sur la base d'éléments concrets, de chiffres, de plans et surtout d'un plan d'affaires qui démontrera ou non la pérennité de cet établissement.

Des prochaines informations seront données lors des prochains conseils généraux.

- Le Lien : chacune et chacun a reçu dernièrement la 6^{ème} édition selon la nouvelle formule en novembre dernier. En 2024, il y a eu deux éditions. Le Conseil Communal a fait le choix, vous l'avez vu dans le budget, de prévoir 3 éditions en 2025. Il nous paraît plus opportun d'avoir un rythme de 3 éditions sur une année, quitte à ce qu'elles soient plus légères, un peu moins de pages, mais les informations seront données plus fréquemment.

Il remercie tous les membres de la commission rédactionnelle et les groupements ou personnes qui ont fourni du contenu pour ce journal. Merci également à Guillaume Grandgirard pour le travail de conception du journal et à Karine Duc qui gère cette tâche au sein de l'administration communale.

Il y aura quelques changements dans cette commission. Remerciements aussi à MM. Roger Ansermet et Charly Haenni qui vont se retirer de la commission. Ils seront également remerciés par la participation au repas en fin de législature dans le courant de l'année prochaine. Nous avons la chance d'accueillir des nouveaux membres, notamment durant l'année 2024, Mme Melinda Navarro, membre du Conseil Général, Tatiana Veth qui est déjà membre, ces deux personnes qui œuvrent au sein de cette commission et qui font partie du Conseil Général, merci à ces deux personnes.

Nous recherchons encore de nouvelles personnes mais il devrait y avoir deux nouvelles personnes qui intègrent le groupe à partir du mois de janvier prochain.

- Processus en cas de démission : il apporte une réponse à la proposition du conseiller général M. Olivier Vonlanthen concernant la mise en place d'un processus en cas de démission au Conseil Communal et/ou Conseil Général : ce point est réglé par diverses lois, notamment la loi sur les communes et son règlement d'exécution, réglé également par la loi sur l'exercice des droits politiques, le règlement du Conseil Communal ou du

DATE : 11 décembre 2024

Conseil Général de nos communes y font également référence et font de cette amas de lois, selon le Conseil Communal il n'est pas nécessaire d'ajouter une procédure en cas de démission d'un ou d'une membre du Conseil Général ou du Conseil Communal.

Par contre, bien entendu, la communication doit être respectée et c'est sur ce point-là qu'il faut vraiment faire un effort de pouvoir donner la communication au bon moment aux personnes concernées.

Pour terminer il souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Noël et une heureuse année 2025.

M. le Président Laurent Overney remercie le Conseil Communal pour toutes ces informations et profite de transmettre les dates pour les prochains conseils généraux 2025 :

30 avril 2025 – 25 juin 2025 – 8 octobre 2025 – 17 décembre 2025

7. DIVERS

M. le Président Laurent Overney donne la parole aux conseillers généraux.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » aimerait évoquer l'achat du site des Focolari par la commune de Montet. Suite au plébiscite de l'assemblée communale de Montet de lundi d'acheter le site des Focolari, la question qui se pose est de savoir quelles sont les synergies qui pourraient y avoir avec Cugy.

Ce site a des potentialités énormes en termes d'infrastructures et idéalement situé juste à côté des deux villages de notre commune, Cugy et Vesin.

Quels projets intercommunaux pourraient être examinés ?

En quoi cet achat pourrait remettre en cause des investissements prévus à Cugy ?

Si Cugy abrite le CO de la Haute Broye, nous osons la question suivante : pourquoi pas une école sur un seul site pour nos villages ?

Le groupe « Unis pour Cugy » souhaite donc que le Conseil Communal examine toutes ces possibilités et se mette en contact avec la commune Les Montets et bien entendu nous tienne au courant de ses démarches.

M. Jacques Monnard : la salle de sport, juste à côté donc, est équipée à demeure d'un appareil portatif de défibrillation cardiaque, AED en anglais (*Automated External defibrillator*). On n'a plus à démontrer combien est vitale la proximité d'un tel automate vis-à-vis d'une population résidente, puisque chaque petite minute écoulée depuis l'accident cardiovasculaire est absolument décisive pour les chances de survie, et sachant d'autant plus que plus de 60% des événements se déroulent à domicile. Ceci dit, il serait de très bon aloi que la petite concentration d'habitants de Vesin puisse aussi compter sur la proximité immédiate d'un tel engin. Notons que son utilisation devient de plus en plus facilitée grâce aux améliorations technologiques, quand bien même son prix s'est très notablement démocratisé au point où nombre de particuliers en possèdent eux-mêmes.

L'objet de mon intervention est donc de demander à la commune la pose ostensible d'un AED public à Vesin, par exemple au bâtiment de l'école, et qu'il soit évidemment accessible 24h/24. Il faudra encore veiller à l'annoncer à la section cantonale de l'organe officiel *Momentum* qui resserre et localise chaque appareil pour les secouristes, notamment les *First Responders*. Il nous invite d'ailleurs à revoir la déclaration de l'AED de la salle voisine, car manifestement il n'apparaît pas au village de Cugy, où néanmoins 2 autres appareils privés s'y trouvent annoncés. <https://fribourg.momentum.dos-group.com/dae/index>

M. Jean-Denis Borgognon le remercie pour la question et répond que pour donner suite aux discussions et aux conseils des samaritaines de la commune de Cugy, le Conseil Communal avait décidé de se doter d'un défibrillateur en 2020. L'emplacement de cet appareil à la salle

DATE : 11 décembre 2024

de sport a été priorisé pour les raisons suivantes : la facilité d'accès, la facilité de raccordement électrique, la proximité de l'administration, des lieux sportifs, les salles des sociétés, les écoles, endroits où transite beaucoup de monde. Le Conseil Communal avait décidé de se doter d'un seul exemplaire dans un premier temps pour analyser le fonctionnement et l'utilisation de cet appareil. Celui de Cugy a été utilisé une fois et malheureusement la personne est décédée.

Il faut savoir que le prix d'un défibrillateur du même type est de Fr. 5'700.- et que le coût engendré annuellement est de Fr. 750.-. Le Conseil Communal va toutefois regarder pour la localisation et se renseigner à ce sujet. Il reviendra sur ce point lors du prochain Conseil Général pour transmettre la décision du Conseil Communal.

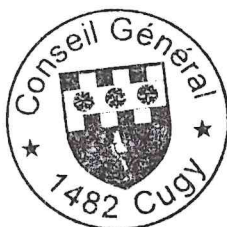
M. le Président Laurent Overney demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, il demande à chacune et chacun de passer vers l'administratrice pour toucher les vacations. Il remercie toutes et tous pour leur participation à cette séance et le contenu des débats. Pour terminer il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi que ses vœux pour tous et leur famille pour l'an nouveau qui s'annonce. Il se réjouit de retrouver les membres en pleine forme lors des prochains conseils généraux et comme il est de coutume, avant de partager le traditionnel verre de l'amitié, il demande à chacune et chacun d'aider à ranger la salle.

La séance est levée il est 21h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Laurent Overney



La Secrétaire :

Sylvia Bersier